



Commune de Rully
5 Place de la Mairie
71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V16-2026

Portant sur interdiction de la circulation

Le Maire de la commune de Rully

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 20/03/2026 du domaine Michel BRIDAY concernant le chargement d'un container au 31 grande rue – 71150 RULLY.

Considérant que les travaux empiètent sur le domaine public grande rue – 71150 RULLY.

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu le lundi 23 mars 2026 de 15h00 à 17h00.

Article 2 : La circulation sera interdite du n°16 au n°30 grande rue – 71150 RULLY durant les travaux.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par la rue de Chagny et la rue du Pont d'Arrot.

Article 4 : Des panneaux indiquant ces réglementations seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 6 : Le pétitionnaire, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 20/03/2026

L'adjoint délégué
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.